

**CIBLE**

Contrat destiné aux personnes en situation de malus, fréquence sinistre, fausse déclaration, défaut de point hors alcool.

**SOUSCRIPTEURS / CONDUCTEURS**
**ON ACCEPTE**

<b>Souscripteur</b>	<b>Personne Physique</b> : Conducteur Principal du véhicule <b>Personne Morale</b> : uniquement si conducteur désigné est le dirigeant.
<b>Age</b>	de <b>20 à 74 ans</b> inclus
<b>Permis</b>	<b>6 mois minimum</b> pour les <b>25 - 74 ans</b> <b>12 mois minimum</b> pour les <b>20- 24 ans</b>
<b>Antécédents</b>	demandé sur les <b>36 derniers mois</b>
<b>Assurances</b>	<b>minimum d'antécédent de 6 mois</b> Personne <b>résiliée pour fausse déclaration</b> ; ou <b>en situation de malus, de bonus mais avec sinistres</b> ; ou <b>résiliée pour Non Paiement ET en situation de malus, de bonus mais avec sinistre</b> .
<b>CRM</b>	de <b>0,50 à 3,50</b> (limitation possible selon l'âge)
<b>Sinistres</b>	- jusqu'à <b>7 sinistres toutes nature*</b> - jusqu'à <b>2 sinistres corporels*</b> (*pour un conducteur de plus de 23 ans)
<b>Infractions</b>	<b>Annulation de permis pour perte ou défaut de point</b> ( hors alcool, stupéfiant, délit de fuite et fait de violence) En cas d'annulation de permis : déclarer les 2 dates de permis (initial et nouveau)
<b>Faits Aggravants</b>	<b>2</b> fait aggravant* maximum accepté en plus de la situation de Malus : soit " <b>Résiliation Fausse Déclaration</b> art L 113.9 du CA" OU " <b>Nombre de sinistre &gt;3</b> " ou " <b>Résilié pour Non Paiement</b> " ou " <b>Annulation / suspension permis Hors alcool, délit de fuite, stupéfiant</b> " ou " <b>Annulation / suspension de permis pour délit de fuite</b> " (* pour un conducteur de plus de 25 ans)

**ON REFUSE**

usage TPM, TPV, Taxi, Ambulance, auto-école, corbillards, flottes de véhicules. Personne morale sans désignation du dirigeant
Personne de <b>plus de 74 ans</b> >> <b>Solution Produit Sénior</b>
Permis <b>annulé ou suspendu pour faits de violence</b> .
Personne résiliée pour <b>Non Paiement sans sinistre</b> .>> <b>Solution Produit Non paiement</b>
Permis <b>annulé ou suspendu pour alcool, stupéfiant, délit de fuite</b> >> <b>Solution Produit Alcool</b>
<b>Plus de 2 faits</b> aggravants <b>Nullité du contrat</b> pour fausse déclaration intentionnelle (art L 113.8 du CA)

**VEHICULES : Certificat d'Immatriculation au nom du souscripteur, du conducteur principal ou secondaire ou de son conjoint concubin**
**ON ACCEPTE**

<b>Jusqu'à 22 ans</b> : véhicules jusqu'au groupe 13 (ex : peugeot 308 HDI 90, renault megane III DCI 90, volkswagen golf VI TDI 105...)
<b>À partir de 23 ans</b> : véhicules jusqu'au groupe 16H (ex : audi A6 2,5I TDI, BMW Serie 3 320I, Mercedes Classe E 200, etc...)

**ON REFUSE**

Véhicule avec immatriculation diplomatique ou étrangère. Véhicule à caractère sportif, coupés, cabriolets, hors classe supérieurs à 16H. Véhicule de location, de compétition ou de rallye, flotte, modifiés Voiturettes, véhicules de plus de 3,5 tonnes, ou de plus de 30 ans. Véhicule sans lieux de garage fixe
---

**PERMIS**
**ON ACCEPTE**

- Permis **Français**
- Permis de l'**Espace Economique Européen**
- Permis **Etranger** en cours de validation préfecture

**ON REFUSE**

- Permis Etranger Hors Espace Economique Européen

## GARANTIES & FRANCHISES

### Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Responsabilité Civile	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Protection Juridique	✓	✓	✓
Assistance	✓	✓	✓
Garantie du conducteur	✓	✓	✓
Bris de Glaces		✓	✓
Vol / Incendie / Tempête / Explosion		✓	✓
Catastrophes Naturelles et Technologiques		✓	✓
Attentats		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓

### Les Franchises

Franchise Prêt de Volant
0 € : pour le conducteur principal, le conjoint / concubin ou le conducteur désigné.
760 € : en cas de conduite par un autre conducteur, doublée en cas de conduite par un jeune de - de 23 ans et / ou - de 3 ans de permis.
Franchise Vol / Incendie / Tempête / Dommages
Fonction de la classe du véhicule
Franchise Bris de Glaces
à partir de 80 € Fonction de la sinistralité déclarée

## PIECES A FOURNIR pour validation du contrat

### Immédiatement (à la délivrance de la Carte Verte )

- Original de la **condition particulière complétée et signée** par l'assuré
- Original du **Relevé d'Informations** au nom du souscripteur et des conducteurs déclarés datant de moins de 3 mois pour les 36 derniers mois d'antécédents
- Copie du **Permis de conduire Recto / Verso** du ou des conducteur(s) déclarés
- Copie du **Permis de conduire Etranger et copie du récépissé en préfecture**
- **Règlement de l'assuré** à l'ordre d'April Partenaires
- **Certification d'Immatriculation (CI) définitif ou provisoire**
  - Si le CI est barré de - de 3 mois : joindre le justificatif de dépôt de dossier en Préfecture
  - Si le CI est barré de + de 3 mois : justifier par écrit le motif

### Sous 30 Jours (maximum)

- **Certificat d'Immatriculation**
  - si personne physique** : au nom du souscripteur ou de son conjoint, concubin ou au nom des parents si l'assuré a moins de 25 ans.
  - si personne morale** : au nom de la société
- ATTENTION :**  
Le titulaire du Certificat d'Immatriculation doit obligatoirement être en possession du permis de conduire et être désigné au contrat s'il ne s'agit pas du conjoint ou concubin.
- **Permis de conduire** refait suite à validation Préfecture (délai de 60 jours) pour les dossiers avec permis Etranger.

## FRACTIONNEMENT & PAIEMENT

	Semestriel	Trimestriel	Mensuel avec perception d'une caution à la souscription
Carte Bancaire <sup>1</sup>	✓	✓	✓
RIB <sup>2</sup>	✓	✓	✓
Chèque	✓	✓	
Mandat cash	✓	✓	

### 1 - Le paiement par Carte Bancaire (uniquement sur une Carte Bancaire de paiement.)

Les prélèvements s'effectuent à partir du 3 de chaque mois et sont renouvelés si besoin 2 fois à savoir le 10 et le 15. (Ces dates peuvent varier selon les contraintes calendaires)

### 2 - Le paiement par RIB après réception du mandat de prélèvement SEPA signé

Le prélèvement s'effectue uniquement le 10 de chaque mois. En cas d'échec de prélèvement des frais pourront être perçus par l'établissement bancaire de l'assuré.

## April Partenaires, une équipe à votre service :

du **Lundi au Vendredi de 09h00 à 18h30** sans interruption  
et  
**Samedi de 09h00 à 12h00**

Vous pouvez contacter notre service commercial pour toutes questions au **0 820 204 254** (0,09 € TTC la minute )

Des supports d'aide à la vente sont à votre disposition :  
à commander sur notre site internet [www.april-partenaires.fr](http://www.april-partenaires.fr) - menu : "Imprimés" "outils d'aide à la vente"

### Flyer



### Affiche

